

Éditorial

MIGRATIONS, COLONISATION. FRANCE-ALGÉRIE, XIX<sup>E</sup>-XX<sup>E</sup> SIÈCLES

[Sylvie Thénault](#)

La Découverte | « [Le Mouvement Social](#) »

2017/1 n° 258 | pages 3 à 12

ISSN 0027-2671

ISBN 9782707194510

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2017-1-page-3.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Migrations, colonisation. France-Algérie, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles

par Sylvie THÉNAULT\*

À bien des égards, les articles d'Hugo Vermeren et de Muriel Cohen font le grand écart. Situés aux antipodes de la longue séquence chronologique de la colonisation française en Algérie – le premier traitant du XIX<sup>e</sup> siècle, le second de la période postcoloniale – ils s'intéressent au traitement de populations issues de flux inversés : de l'Europe vers l'Algérie pour Hugo Vermeren, de l'Algérie indépendante vers la France pour Muriel Cohen. Ils traitent en outre de populations migrantes différentes – respectivement Européens et Algériens – dans des contextes très dissemblables<sup>1</sup>.

Les migrations européennes vers l'Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans le cadre du développement d'un peuplement colonial de l'autre côté de la Méditerranée. En dépit des incertitudes sur la solidité de la tutelle française et sur le projet à concevoir pour l'Algérie, il a en effet été très tôt acté que celle-ci serait vouée à recevoir une population européenne nombreuse. De façon pragmatique, cette dernière palliait les carences de la main-d'œuvre locale – ce qu'analyse le texte d'Hugo Vermeren – mais était aussi pensée comme nécessaire à la réalisation d'un idéal jamais atteint : celui d'une colonisation agricole couvrant le territoire de petites propriétés. De fait, comme le dit Hugo Vermeren, la population européenne a toujours été majoritairement urbaine. Il n'en demeure pas moins que cette stratégie d'implantation a conduit à la formation d'une très forte minorité européenne dans la colonie, représentant près d'un million d'habitants sur un total de neuf millions au moment de l'indépendance. Ainsi l'Algérie peut-elle être inscrite au rang des « colonies de peuplement ». Bien qu'elle ne s'apparente pas aux colonies où les populations locales ont été décimées et confinées dans des réserves, telles que le Canada ou l'Australie, elle a bien été le siège, au XIX<sup>e</sup> siècle, de politiques visant à réduire les espaces possédés et exploités par les Algériens au profit des Européens, qu'il s'agisse, suivant les terminologies de l'époque, de « refoulement », « resserrement », « recasement » ou encore « cantonnement », avant que soit mise en œuvre une vaste entreprise de dépossession foncière<sup>2</sup>.

\* Directrice de recherche au CNRS, Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle.

1. Merci à Emmanuel Blanchard pour sa relecture de ce texte, dans un domaine dont il est tout particulièrement spécialiste.

2. Sur la comparaison avec d'autres colonies de peuplement, voir H. BLAIS, C. FREDJ et S. THÉNAULT, « Désenclaver l'histoire de l'Algérie à la période coloniale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 63, n° 2, 2016, p. 7-13.

À l'autre extrémité de la période coloniale, par-delà même l'indépendance, les migrations d'Algériens vers la France répondent à un schéma plus ordinaire : celle d'étrangers quittant leur pays pour des raisons économiques avec, dans le cas algérien, la perpétuation de flux remontant à l'entre-deux-guerres, lorsque la métropole constituait une destination évidente pour des sujets coloniaux l'ayant massivement découverte à l'occasion de leurs engagements dans l'armée et l'industrie entre 1914 et 1918. L'indépendance elle-même ne marque pas de rupture immédiate dans les flux migratoires, explique Muriel Cohen, dans la mesure où les Algériens continuent de bénéficier d'une liberté de circulation vers la France jusqu'en 1965. Socialement, leur « enracinement » – pour reprendre le terme de l'auteure – était déjà un fait acquis, notamment grâce à l'installation de familles et non seulement de célibataires.

Chacun des articles, par conséquent, s'inscrit dans des domaines différents de l'historiographie. Leur rapprochement permet toutefois de formuler des propositions pour le développement d'une histoire prenant à bras-le-corps, ensemble, migrations et colonisation.

## Les Européens et l'Algérie française

L'histoire de la population européenne de l'Algérie relève typiquement d'une approche rétrospective, influencée par la fin : les départs massifs de ceux qui étaient devenus des Français d'Algérie – départs mal nommés « rapatriements » car il ne s'agissait pas, pour l'immense majorité d'entre eux, de regagner une patrie un temps quittée, mais de s'arracher à une terre natale où des ascendants étaient enterrés sur une, deux, voire trois générations. Les travaux sur les « rapatriés » et leurs mémoires représentent ainsi un volet majeur de cette historiographie. Elle compte bien plus d'auteurs et de références que l'histoire de la population en elle-même, à laquelle Hugo Vermeren, entre autres, contribue<sup>3</sup>.

Sous l'influence de cet horizon final, la problématique essentielle envisagée par les historiens s'attachant à l'histoire de la population coloniale de l'Algérie est celle de la « fusion » des migrants venus d'Europe pour former le groupe des Français d'Algérie. La terminologie en est tout à fait révélatrice. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette population ne peut être qualifiée autrement que d'européenne. Le terme d'« Européens » est non seulement pertinent au regard des nationalités diverses qui se retrouvent dans la société coloniale algérienne, mais il permet d'englober les « Français », qui sont bien des Européens du fait de leur provenance. Au moment de la guerre d'indépendance, s'il pourrait paraître prudent de continuer à

3. Entre autres, voir E. SAVARESE, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris, Séguier, 2002 ; M. BEAUSSANT, *Pieds-Noirs, mémoires d'exil*, Paris, Stock, 2002 ; J. HUREAU, *La mémoire des Pieds-Noirs de 1830 à nos jours*, Paris, Olivier Orban, 1987 ; C. BUONO, *Pieds-Noirs de père en fils*, Paris, Balland, 2004 ; J. VERDÈS-LEROUX, *Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui*, Paris, Pluriel, 2015 [2001].

parler d'« Européens » car il reste bien des étrangers – même très minoritaires – dans la population coloniale, le terme de « Français » s'impose. C'est là le résultat de la loi de 1889 qui a permis la naturalisation des enfants d'étrangers nés dans ces départements qu'était l'Algérie. Cette naturalisation n'a pas empêché la xénophobie de persister – Hugo Vermeren en fait bien état –, y compris sous la forme de la stigmatisation des « néo-Français ». La loi de 1889 n'en a pas moins, à long terme, fabriqué, massivement, des Français en Algérie, dans le but avoué de mieux souder encore celle-ci à la métropole. Cette loi est au cœur des travaux relatifs aux statuts des populations dans la société de l'Algérie coloniale<sup>4</sup>.

La problématique de la « fusion » des Européens dépasse néanmoins la seule analyse de la loi de 1889. Elle a été récupérée des contemporains discutant de la légitimité d'une naturalisation des étrangers en Algérie. L'interrogation sur la possibilité d'une « fusion des races »<sup>5</sup> venues d'Europe occupait largement le débat public. Chez les historiens, qui bannissent tout raisonnement en termes de « races » européennes, la problématique de la « fusion » est posée d'un point de vue culturel – langue, pratiques religieuses, formes de sociabilités, cuisine... – et identitaire : comment les « Européens » d'Algérie ont-ils fini par acquérir le sentiment de former un groupe uni par l'acquisition de la nationalité française ? Cette problématique irrigue en particulier les travaux de Charles-Robert Ageron qui, bien qu'anciens, demeurent un fondement toujours solide<sup>6</sup>. De ce point de vue, l'article d'Hugo Vermeren, lorsqu'il traite de la concurrence entre Français et étrangers ainsi que des discriminations touchant ces derniers en matière économique et sociale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, peut être présenté comme un rappel de l'hétérogénéité de la population coloniale de l'Algérie et des oppositions en son sein<sup>7</sup>.

Sur ces questionnements guidés par le politique et les effets sociaux du droit, l'historiographie du peuplement européen de l'Algérie comprend un volet monographique, sous la forme d'études par nationalité. Outre les Italiens, auxquels Hugo Vermeren a consacré sa thèse, les monographies concernent les Espagnols, groupe numériquement le plus important parmi les migrants au XIX<sup>e</sup> siècle, augmentés des réfugiés de la guerre

4. Voir les travaux de L. BLÉVIS, notamment sa synthèse « L'invention de l'« indigène », Français non citoyen » in A. BOUCHÈNE *et al.* (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris-Alger, La Découverte-Barzakh, 2012, p. 212-218.

5. Voir par exemple la discussion menée par les juristes : E. LARCHER et J. OLIER, *Les institutions pénitentiaires de l'Algérie*, Paris-Alger, Rousseau-Jourdan, 1899, p. 65.

6. Notamment dans *Histoire de l'Algérie contemporaine*, tome 2, 1871-1954, Paris, PUF, 1979.

7. F. COLONNA et C. TARAUD ont très fortement insisté sur cette hétérogénéité dans « La minorité européenne d'Algérie (1830-1962) : inégalités entre « nationalités », résistances à la francisation et conséquences sur les relations avec la majorité musulmane », colloque *Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne*, 20-22 juin 2006, Lyon, ENS LSH, 2007, [http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id\\_article=249](http://ens-web3.ens-lsh.fr/colloques/france-algerie/communication.php3?id_article=249).

d'Espagne au XX<sup>e</sup>. Les migrations de métropolitains ont quant à elles constitué une thématique ancienne, autour d'un questionnement propre à l'histoire de France : les migrations de Français puisent-elles une de leurs sources dans l'expulsion de républicains persécutés par les différents régimes que la France a connus au XIX<sup>e</sup> siècle, avant que la III<sup>e</sup> République ne s'installe<sup>9</sup> ? Dans quelle mesure l'Algérie a-t-elle constitué une terre de « bagnes » pour exilés politiques<sup>10</sup> ? La question est – une fois encore – prisonnière de la mémoire car il s'agit de démentir un mythe durable, colporté par des Français d'Algérie prompts à s'enorgueillir d'une telle ascendance<sup>11</sup>.

Aujourd'hui, l'historiographie tend à s'émanciper de l'approche monographique par nationalité pour tendre vers des problématiques réinscrivant l'histoire des migrations européennes dans le contexte de la colonisation. C'est surtout le décalage entre des migrations prenant les villes comme destination et le projet d'une colonisation agricole qui intéresse. Le profil sociologique des migrants est ainsi analysé : originaires eux-mêmes d'un prolétariat urbain dénué de toute connaissance du milieu rural et de toute compétence en matière d'agriculture, ils ne pouvaient servir un projet de colonisation agricole<sup>12</sup>. Logiquement, l'échec des villages de colonisation qui, après une première phase d'expansion, finissent par péricliter, retient aussi l'attention<sup>13</sup>. À l'échelle de l'ensemble de la société coloniale, l'histoire des Européens d'Algérie est reprise du point de vue de la constitution des groupes structurant cette société : comment s'organisait-elle entre « indigènes », « Juifs » et « Européens », du point de vue de la démographie, des statuts juridiques, de leurs pratiques politiques ou encore de leurs rapports sociaux<sup>14</sup> ? L'avenir est à des travaux

8. Outre la thèse d'H. VERMEREN, « Les Italiens à Bône. Migrations méditerranéennes et colonisation de peuplement en Algérie (1865-1940) », Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2015, 2 vol., voir J.-J. JORDI, *Espagnols en Oranie. Histoire d'une migration*, Nice, Gandini, 1996 et A. DULPHY, *Entre l'Espagne et la France. L'Algérie des Pieds-Noirs*, Paris, Vendémiaire, 2014. Le livre de D. PROCHASKA porte également en partie sur les Italiens : *Making Algeria French, Colonialism in Bône, 1870-1920*, Paris-Cambridge, Éditions de la maison des sciences de l'homme-Cambridge University Press, 1990.

9. Voir en particulier Y. KATAN, « Les colons de 1848 en Algérie : mythes et réalités », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 31, n° 2, 1984, p. 177-202.

10. L'expression vient de l'ouvrage de C. Ribeyrolles, consacré aux opposants au coup d'État de Napoléon III (*Bagnes d'Afrique, histoire de la transportation de décembre*, Londres, Jeffs, 1853). Pour une mise au point globale : S. THÉNAULT, « Algeria: On the Margins of French Punitive Space? », [www.convictvoyages.org](http://www.convictvoyages.org).

11. M. Emerit en témoigne dans « Les déportés de juin » in M. EMERIT (dir.), *La Révolution de 1848 en Algérie*, Paris, Larose, 1949, p. 63-73.

12. J. SESSIONS, *By Sword and Plow*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2011.

13. C. MUSSARD, « Une 'décolonisation' par défaut ? Le cas de Lacroix, centre de colonisation de la commune mixte de La Calle (1920-1950) », *French Colonial History*, vol. XIII, 2012, p. 55-72.

14. Pour ces divers aspects : K. KATEB, *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962), Représentations et réalités des populations*, Paris, INED, 2001 ; L. BLÉVIS, « L'invention... », art. cité ; D. GUIGNARD, *L'abus de pouvoir en Algérie coloniale, 1880-1914. Visibilité et singularité*, Nanterre, Éditions de l'Université Paris Ouest, 2010 ; E. BLANCHARD

qui, loin de privilégier un groupe au détriment d'un autre, s'intéressent à leurs interactions, cohabitations, tensions afin de restituer au mieux ce que pouvait signifier, au concret, une colonie de peuplement pour ceux qui la composaient et qui y vivaient.

## Les Algériens en France en contexte colonial et postcolonial

Lorsqu'elle inclut l'indépendance de l'Algérie, en 1962, dans une durée plus longue ou lorsqu'elle se situe après celle-ci, l'historiographie des migrations d'Algériens vers la France pose d'abord la question des continuités du colonial. Il s'agit notamment de dater les changements résultant de la soudaine rupture du lien colonial entre l'Algérie et la France, tant ses effets d'un point de vue politique ne pouvaient être immédiats<sup>15</sup>. Les accords d'Évian, qui ont mis fin à la guerre, ont effet fixé un cadre, mais celui-ci devait être révisé suivant l'évolution des relations entre ceux qui étaient désormais deux États nationaux. Cette question de la continuité et de la datation des effets concrets de l'indépendance est centrale dans l'article de Muriel Cohen, qui s'attache à situer précisément dans le temps le changement des conditions de circulation et, par conséquent, du nombre des migrations.

La question des continuités du colonial est cependant aussi posée d'un autre point de vue, en rapport avec un débat public empruntant au postcolonialisme l'idée d'un traitement toujours différencié des Algériens et, avec eux, des migrants issus des ex-colonies françaises. En 2005, alors que de dites « émeutes » éclataient dans des quartiers d'habitat majoritairement immigré, paupérisé et stigmatisé, la persistance d'inégalités héritées de la période coloniale a été affirmée avec force non seulement dans le champ éditorial, mais également dans le mouvement antiraciste. À la parution de *La Fracture coloniale* s'ajoutait un appel retentissant qualifiant les immigrés issus des ex-colonies françaises d'« Indigènes de la République »<sup>16</sup>. Dans l'historiographie, la question de la pérennisation des discriminations coloniales a donné lieu à une abondante production. La discussion a ainsi porté sur la nature des discriminations, entre « sociale » et « raciale »<sup>17</sup>. L'historiographie a tout particulièrement interrogé les politiques publiques, en s'intéressant aux carrières des fonc-

et S. THÉNAULT (dir.), « La société du contact dans l'Algérie coloniale », *Le Mouvement social*, n° 236, 2011 ; E. BLANCHARD, « La Garde nationale 'introuvable'. La formation de l'ordre urbain en situation coloniale (Algérie, 1830-1852) », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 50, 2015, <http://rh19.revues.org/4819>.

15. La question est en particulier abordée par M. ANDRÉ dans *Femmes dévoilées. Des Algériennes en France à l'heure de la décolonisation*, Lyon, ENS Éditions, 2016.

16. N. BANCEL, P. BLANCHARD et S. LEMAIRE (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2005. L'appel des « indigènes de la République » est disponible en ligne : <http://indigenes-republique.fr/le-p-i-r/appele-des-indigenes-de-la-republique/>.

17. D. FASSIN et É. FASSIN (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, 2006.

tionnaires en poste dans les colonies, reconvertis dans la gestion de l'immigration<sup>18</sup>. Si l'Algérie ne saurait être la seule concernée, elle occupe de fait une place essentielle dans les travaux<sup>19</sup>. D'une certaine façon et bien que l'auteure, avec prudence, n'inscrive pas sa démonstration dans la filiation d'un débat que ses acteurs ont voulu clivant par souci d'efficacité politique, l'article de Muriel Cohen relève de ces questionnements. Elle défend en effet l'idée que, contrôlée « depuis l'origine », l'immigration algérienne est restée « la cible principale » des pouvoirs publics avant d'être victime de discriminations accentuées dans le contexte de la crise économique de la fin des années 1970. Elle souligne toutefois le déficit de travaux sur cette période.

Le domaine du logement, que Muriel Cohen prend pour objet, a été au cœur de ces questionnements et démonstrations sur les continuités du colonial, à travers en particulier l'étude de la création de la Sonacotra et des foyers. Sont analysés le traitement réservé à leurs habitants, les personnels y officiant ainsi que les fonctions d'encadrement et de surveillance que ce mode d'habitat permet de développer<sup>20</sup>. L'analyse du contrôle exercé sur les Algériens, en effet, ne tient pas qu'aux questionnements récents sur les continuités du colonial dans la société française d'aujourd'hui. Elle a été au cœur, depuis longtemps, des travaux sur les migrants algériens en France. Leur surveillance est une évidence dans le contexte de la guerre d'indépendance, pendant laquelle ils ont été visés par des politiques liant encadrement et répression, particulièrement bien connues pour la région parisienne<sup>21</sup>. Ces politiques s'inscrivent toutefois dans une longue durée : dès l'entre-deux-guerres, la politisation des migrants algériens leur a valu d'être l'objet de dispositifs particuliers – la première organisation réclamant l'indépendance a été fondée sur le sol métropolitain et s'y est développée avant de s'implanter outre-Méditerranée<sup>22</sup>.

18. Pour une mise au point au moment même où le débat restait vif : F. DE BARROS et T. CHARBIT (dir.), « La colonie rapatriée », *Politix*, vol. 76, n° 4, 2006.

19. S. LAURENS, *Une politisation feutrée : les hauts fonctionnaires et l'immigration en France, 1962-1981*, Paris, Belin, 2009. Véronique Dimier quant à elle s'est intéressée à la reconversion des fonctionnaires de l'administration coloniale en Afrique dans les institutions européennes (*The Invention of a European Development Aid Bureaucracy, Recycling Empire*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2014).

20. Pour un aperçu des travaux de C. HMED : « La création des foyers SONACOTRA en 1956 », in A. BOUCHÈNE et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op. cit.*, p. 586-589.

21. L. AMIRI, *La bataille de France. La guerre d'Algérie en métropole*, Paris, Robert Laffont, 2004 ; E. BLANCHARD, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011 ; J. HOUSE et N. MACMASTER, *Paris, 1961. Les Algériens, la terreur d'État et la mémoire*, Paris, Tallandier, 2011.

22. Au point de susciter la thèse discutable – car elle néglige les courants du nationalisme algérien développés dans la colonie – d'une formation de la nation algérienne en exil : R. AISSAOUI, *Immigration and National Identity. North African Political Movements in Colonial and Postcolonial France*, Londres-New York, Tauris Academic Studies, 2009.



Au-delà d'une surveillance liée à l'impératif de défense de la tutelle française sur l'Algérie, l'historiographie a souligné les spécificités des migrations coloniales parmi lesquelles les Algériens constituent le tout premier groupe – au point d'ailleurs que la catégorie « Nord-Africains » les désigne pratiquement<sup>23</sup>. Il est vrai que les Marocains et les Tunisiens ont toujours été bien moins nombreux. Quoi qu'il en soit, leur statut de sujet colonial les distinguait nettement des étrangers. Il est généralement souligné qu'ils étaient assujettis à des procédures de circulation – que Muriel Cohen récapitule –, des structures d'encadrement, des politiques publiques différentes de celles concernant les étrangers, mais aussi qu'ils étaient démunis de la protection que les États-nations assurent à leurs ressortissants<sup>24</sup>. Les analyses des politiques publiques ont tout particulièrement été conduites à l'échelle municipale, dans l'objectif d'en questionner la dimension coloniale – avérée, au point qu'Amelia Lions y voit la reconversion, en métropole, de la « mission civilisatrice » que les autorités françaises prétendaient mettre en œuvre outre-mer<sup>25</sup>. Les Algériens occupent ainsi une place particulière dans cette histoire.

Enfin, l'historiographie des migrations algériennes, qui est ancienne, comme en témoigne le bilan dressé par Muriel Cohen en introduction de son article, a ses incontournables. Les « trois âges » de l'immigration, distingués par Abdelmalek Sayad dans un texte fondateur en 1977, continuent d'aiguillonner la réflexion<sup>26</sup>. Leur critique et/ou leur nuance constituent le point de départ de démonstrations nouvelles, comme le fait Muriel Cohen lorsqu'elle met en évidence la précocité d'une immigration familiale. Dans le domaine du logement, par ailleurs, les bidonvilles, dont celui de Nanterre, incarnent dans l'imaginaire collectif, de façon tenace, le logement par excellence des Algériens de la région parisienne, en dépit de la variété des modes d'habitat que s'attachent à souligner tous les travaux – y compris l'article ici publié<sup>27</sup>.

Muriel Cohen innove toutefois en liant le mode d'habitat au type d'immigration : c'est en effet l'accès à un logement répondant à de strictes normes de superficie et de qualités qui permet le regroupement familial, tandis que le foyer, au contraire, contraint les migrants à vivre en

23. Voir à ce sujet L. PITTI, « Les 'Nord-Africains' à Renault : un cas d'école de gestion coloniale de la main-d'œuvre en métropole », *Bulletin de l'IHTP*, n° 83, 2004, p. 128-143.

24. Le livre de C. ROSENBERG est ainsi divisé en deux parties, l'une pour les étrangers, l'autre pour les migrants coloniaux (*Policing Paris. The Origins of Modern Immigration Control between the Wars*, Ithaca-Londres, Cornell University Press, 2006).

25. Dans *Algerian Families and the French Welfare State during Decolonization*, Stanford, Stanford University Press, 2013. Voir aussi F. DE BARROS, « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la Seconde Guerre mondiale », *Genèses*, vol. 53, 2003, p. 69-92.

26. E. BLANCHARD a ouvert la voie à une telle critique dans « Un 'deuxième âge' de l'émigration en France ? », in A. BOUCHÈNE et al. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., p. 589-596.

27. M.-C. BLANC-CHALÉARD, *En finir avec les bidonvilles. Immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.



célibataires. Aussi les politiques publiques en matière de logement, de fait, régulent les flux migratoires en établissant des critères plus ou moins stricts pour la venue de femmes et d'enfants. En s'intéressant aux migrations familiales, Muriel Cohen participe au mouvement en cours de l'historiographie des migrations algériennes, qui tend à se détourner de l'étude des seuls hommes. De tout récents travaux ont ainsi pris les femmes pour objet<sup>28</sup>.

### **Migrations/colonisation, Algérie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, quelles perspectives ?**

Pris ensemble, les deux articles plaident pour une histoire prenant les migrations et la colonisation pour thèmes, ensemble, sur la longue durée. Ils replacent de façon salutaire les migrations européennes vers l'Algérie dans l'histoire globale des mouvements de population à l'époque contemporaine. Ils rappellent en effet qu'avant de devenir une terre d'immigration, l'Europe a elle-même été génératrice de flux vers l'extérieur<sup>29</sup>. Si l'histoire des États-Unis en a déjà livré la plus ample des démonstrations, le cas algérien permet de rappeler que les colonies ont elles aussi constitué une destination possible, à l'époque où certaines sociétés européennes étaient soumises à un rapport déséquilibré entre ressources économiques et développement démographique ainsi qu'à des crises politiques entraînant des départs. Du point de vue de l'histoire des migrations reprise dans la longue durée des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'Algérie peut être présentée comme un cas d'étude de mouvements qui la dépassent, mais représentatifs de tendances générales.

C'est ainsi l'histoire du peuplement colonial de l'Algérie qui gagne au frottement avec l'histoire des migrations. Elle en ressort émancipée de l'horizon final qui guide trop souvent les travaux, dans une démarche rétrospective suscitée par des enjeux mémoriels. De ce point de vue, l'article d'Hugo Vermeren a le mérite de situer son étude des expulsions en regard des pratiques métropolitaines à la même époque. Il ouvre la voie à une histoire des migrants étrangers qui considère ensemble métropole et colonies. Ce faisant, il permet de faire ressortir ce que change le contexte colonial. L'article qu'il publie ne met pas en évidence d'importantes spécificités. Il insiste plutôt sur les analogies, en particulier en matière de xénophobie et de perception de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère par les Français. La spécificité apparaît plus nettement dans le temps long, à propos, particulièrement, du devenir des étrangers et de leurs descendants dans la société qu'ils ont rejointe et où ils se sont installés

28. Outre le livre de M. ANDRÉ, *Femmes dévoilées...*, *op. cit.*, voir S. LAMRI, « 'Algériennes' et mères françaises exemplaires (1945-1962) », *Le Mouvement social*, n° 199, 2002, p. 61-81.

29. Mouvements qu'ont notamment analysés P. RYGIEL, *Le temps des migrations blanches. Migrer en Occident, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publibook, 2010 et N. GREEN, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

durablement. En Algérie, les étrangers bénéficient en effet de la hiérarchie coloniale qui, en dépit de nuances et complexités perceptibles en deçà de l'échelle globale, place les « indigènes » en situation d'infériorité à tous points de vue : politique, social, économique et culturel. Outre que les nécessités de la présence française et de la solidification du lien colonial entre l'Algérie et la France ont incité à la naturalisation massive de leurs descendants, les étrangers trouvaient alors à s'insérer dans la hiérarchie sociale en se distinguant des sujets coloniaux<sup>30</sup>.

À l'autre extrémité de la période, au moment de l'indépendance, c'est une fois encore l'histoire de la population coloniale de l'Algérie qui gagne à être insérée dans l'histoire des migrations. Yann Scioldo-Zürcher a démontré la fécondité d'une approche consistant à appliquer aux « rapatriements » des Français d'Algérie des concepts et des questionnements issus de l'histoire des migrations<sup>31</sup>. La question de l'« intégration » peut être posée dans leur cas comme dans d'autres<sup>32</sup>. Dans son article, Muriel Cohen s'intéresse ainsi au « processus d'intégration sociale et économique » des migrants algériens en France et de leurs descendants. Yann Scioldo-Zürcher, quant à lui, a étudié les politiques publiques visant à faire « devenir métropolitains » les Français d'Algérie ayant gagné l'Hexagone au moment de l'indépendance. Jugeant incomparables, dans l'histoire des migrations, les dispositifs pensés pour permettre leur logement et leur réinstallation économique, il insiste sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre avec volontarisme en matière d'intégration et fait du lien national leur fondement. C'est parce qu'ils étaient français que les « rapatriés » d'Algérie ont bénéficié de tels soutiens. Le cas des harkis vient toutefois complexifier l'analyse : alors qu'eux aussi pouvaient être français de nationalité, ils n'ont de fait pas bénéficié des mêmes dispositifs et ont été maintenus dans une discrimination spécifique quand ils ont été mis en camp, ou similaire à celle d'autres immigrés lorsqu'ils en ont partagé le sort<sup>33</sup>. D'où le fait que des enfants de harkis et de migrants algériens se soient retrouvés dans le mouvement antiraciste dans les années 1980<sup>34</sup>.

Ces deux articles invitent donc à une reconsidération des migrations et colonisation dans le cas algérien, au long cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Par

30. H. VERMEREN le démontre dans sa thèse : « Les Italiens à Bône... », *op. cit.*

31. Y. SCIOLO-ZÜRCHER, *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole, 1954-2005*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2010.

32. G. NOIRIEL s'est expliqué sur cette notion qu'il a utilisée dans *Le Creuset français*, paru pour la première fois au Seuil en 1992, dans les rééditions postérieures de l'ouvrage. La dernière édition date de 2016.

33. Voir Y. SCIOLO-ZÜRCHER, « Les harkis sont-ils des rapatriés comme les autres ? » et S. CHOI, « Les anciens combattants musulmans dans la France postcoloniale. La politique d'intégration des harkis après 1962 », *Les Temps Modernes*, n° 666, 2011, p. 90-104 et 120-139.

34. L'histoire de la marche pour l'égalité et contre le racisme en témoigne (A. HAJJAT, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Amsterdam, 2013).

les multiples comparaisons que susciterait une telle perspective – comparaison entre les flux migratoires à l'échelle de l'Algérie et du monde dans la longue durée, comparaison entre la place des étrangers dans les sociétés métropolitaine et coloniale algérienne, comparaison entre les destins des diverses populations migrant après 1962 –, nul doute qu'elle se révélerait heuristique.